



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 68
N° acte : 914
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 18 novembre 1929 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr LAMARQUE Jean** demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
L.AMARQUE Baptiste (1935)
L.AMARQUE Jean (1917)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 72
N° acte : 61
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 3 juillet 1896 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr FAURE Antoine**, maître d'hôtel, demeurant à Paris
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
FARAGOU Marie Cadette veuve FAURE Jean (1886)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Mauve sur la cavité
graves effacés

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Terre battue, entourage en feu vert, plaque portant
graves effacés

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquant notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquant notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 73

N° acte : 145
Emplacement: Section B
Concession : famille

Délivrée le 2 septembre 1910 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mr LAGARRIGUE Pierre, menuisier, demeurant à Saverdun
Ayant droit(2)

Personnes inhumées dans la concession :
ABADIE LAGARRIGUE Aurélie (1943)
EYCHENNE LAGARRIGUE Marie (1951)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 74

N° acte : 5 & 6bis
Emplacement: Section B
Concession : famille

Délivrée le 19 juin 1856 et le 27 septembre 1922 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mr ROUSSILLE Antonin, Mme ABADIE Jeanne veuve ROUSSILLE, propriétaires, demeurant à Saverdun
Ayant droit(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession)(6)

Entourage de 90 tombes en terre, écailles
flans des sépultures
objets funéraires cassés

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession)(6)

Pffonnement de la concession qui s'effrite
Graves effondrements
P. de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (en mes références des délégations)
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (en mes références des délégations)
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) Acte de Notoriété du 16 Décembre 2018
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 76
N° acte : pas d'acte pas de nom
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Police Municipale



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 77
N° acte : 60
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 29 octobre 1895 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mr SÉRÉ Victor, Huissier, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
DOUMENG Catherine épouse SÉRÉ (1895)
SÉRÉ Victor (1902)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2018

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Police Municipale

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Emplacement en terre, sans delimitation aucune
bordure, pas d'infos
végétation sauvage

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Végétation sauvage
emplacement en terre non délimité
Caveau en pierre couvert de mousse
Graves effacés

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession:indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession:indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Reference de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 79
N° acte : 114 & 114bis
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 20 février 1908 (114) et le 1 août 1931 (114bis) pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr BONIS Jean-Marie** demeurant à Foix et **LAPORTE BONIS** demeurant Crozefonds à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
LAPORTE BONIS Eugénie (1958)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Reference de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 80
N° acte : 396
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 12 janvier 1932 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr CAZALOT Ferdinand**, boulanger, demeurant Lion d'Or à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
CAZALOT Ferdinand (1945)
MOULET épouse CAZALOT Rachel (1935)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Moins sur le monument
Gravures effacées
Objets funéraires très anciens
Pier et fleurs*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Non Entretien
Fleurs et objets funéraires très anciens
Gravures effacées*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 82
N° acte : 492
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 23 mars 1940 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr RAZES Jean**, propriétaire, demeurant rue de la Cortie à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
RAZES Antoine
RAZES Jean (1947)
RAZES Pierre

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 83
N° acte : 133
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 3 juillet 1909 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr GAUSSENS JEAN**, propriétaire, demeurant La Sarailière à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
PUJOL Marie (1920)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Nous avons vu dans les concessions
des ossements.*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*flexes des concessions - cadras et ossements
dans l'humus.*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes ayant des droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, s'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes ayant des droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, s'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 85
N° acte : 46 & 46bis
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 4 octobre 1886 (46) et le 10 septembre 1910 (46bis) pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mr CAZAJUS Léon, élève au Conservatoire de Musique, demeurant à Paris
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
CAZAJUS Pauline veuve VILLE (1896)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaría, Police Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 86
N° acte : 151
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 3 octobre 1910 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mr MARTY Henri et Mme CARRETTIE Rosalie Veuve GAUSSENS, demeurant Vilote à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
CARRETTIER ESPITALIER Frans (1913)
CARRETTIER Blaise (1910)
CARRETTIER épouse MARTY Catherine (1940)
CARRETTIER épouse GAUSSENS Rosalie (1944)
GAUSSENS Claude (1913)
GAUSSENS Henri Jean (1894)
GAUSSENS Jean (1916)
MARTY Antoine (1945)
MARTY Emilien (1909)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaría, Police Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Très haute végétation envahissante, aucun entretien

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vinceut SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Monument qui n'est plus entretenu
Quelques fleurs sur le monument

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vinceut SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les invites qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les invites qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 87
N° acte : 264
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 14 avril 1920 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme PROMÉ Marie Veuve BACQUIÉ**, garde-barrière passage à niveau de Mazères, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
BACQUIÉ Adolphe (1900)
PROMÉ Baptiste (1906)
PROMÉ Marie épouse BACQUIÉ (1945)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu de 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Olivier Humeprat



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) Acte de Notarié du 14 Décembre 2012
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 89
N° acte : pas d'acte pas de nom
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu de 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Olivier Humeprat

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Terrasse battue entièrement avec

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAI

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

NON entretenu
Charges financières rami
Aucun autre problème

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAI

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de Notoriété du 14 Décembre 2018*
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 91
N° acte : pas d'acte
Emplacement : Section B
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par « sur plan nommé SALVAT »
Ayant droit : (2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 92
N° acte : 671
Emplacement : Section B
Concession : famille
Délivrée le 24 mars 1953 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr MONEREAU Jean-Marie**, demeurant rue de la Côte à Saverdun
Ayant droit : (2)

Personnes inhumées dans la concession :

L'AGARDE Marie épouse MONEREAU (1905)
MONEREAU Jean-Marie (1939)
MONEREAU Jean (1976)
MONEREAU Louis (1942)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de : (5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession : (description de l'état dans lequel se trouve la concession) : (6)

*Terre battue - fleurs très nombreuses
Non entretenu*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous : (7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincen SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de : (5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession : (description de l'état dans lequel se trouve la concession) : (6)

*Non Entretenu
Végétation sauvage
Objets divers sur le terrain*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous : (7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincen SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Indiquer très précisément l'état de la concession, indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Indiquer très précisément l'état de la concession, indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 94
N° acte : 581 & 583
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 4 août 1947 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme Veuve ASTRIF Félicie** (581), demeurant au Pont à Saverdun au moment de l'achat, **Mme SIMORRE Marie** (583), demeurant Montecristo à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
PALMADE Pierre (1919)
MARTY Jeanne (1923)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu 31 Janvier à 14h (2013)*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de notoriété de M Décembre 2012*
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 99
N° acte : pas d'acte
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par « sur plan nommé MELIN »
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

ep
SIF 2112 2012

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *31/1/2013*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Assemblée le 31/12/2012*
Vincent Santamaria, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Terrain mal entretenu -
flora et faune
non entretenue
Mauvais état de la pierre*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

*Mme Chantal Laurant (petite fille)
15 Route de Begues à Saverdun*

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Terrain délaissé depuis les vacances et ayant
subi un incendie - culture - objets divers
entassés et entassement présent*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Ecrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Ecrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de Notérite du 16 Décembre 2013*
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 100
N° acte : pas d'acte
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par « sur plan nommé MELIN »
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jour de 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 101
N° acte : 37
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 20 décembre 1876 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par *Mme GOUZE Jeanne Victoire*, rentière, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

BARDIEJOUS Louis (1873)
CHAUBERT Bemigne épouse BARDIEJOUS (1874)
GOUZE Hugues (1874)
GOUZE Victoire (1904)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jour de 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Cyprèss effondrés
Plus de mauvaises
Non entretenu*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notérite établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Noter très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Monument fondé qui n'est
Non entretenu
Cité fondé par un*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notérite établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Noter très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) Acte de Nécrologie du 26 Janvier 2019
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 104
N° acte :
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par « sur plan nommé BARTHE »
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Police Municipale



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) Acte de Nécrologie du 26 Janvier 2019
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 110
N° acte :
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par « sur plan nommé SENTENAC »
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Police Municipale

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Terrain battue entièrement nue

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAI



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Terrain battue nue
Plus les mauvaises

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAI



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation (références des délégations).

(4) Indiquer le nom des personnes présentes(ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou ses ayants droit fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(5) Indiquer très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.

(6) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation (références des délégations).

(4) Indiquer le nom des personnes présentes(ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou ses ayants droit fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(5) Indiquer très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.

(6) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de notoriété du 14 Décembre 2018*
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 113
N° acte :
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janv. 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 116
N° acte : 270
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 21 mai 1921 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par *Mme ESTRADÉ Louise*, demeurant 116 rue de LABOFTIE Bème ARD à Paris
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
L.OZE Marie-Louise épouse ESTRADÉ (1921)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janv. 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Terre battue sans délimitation
Grave ramée
Plans et objets funéraires ramés*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Terre battue entourée pierres
Grave ramée
Objets funéraires et plans les ramés*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou ayants droits du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent indiquer les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Noter très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou ayants droits du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent indiquer les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Noter très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal de constat d'abandon

**Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars**

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 119
N° acte : 117 & 117bis
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 23 avril 1908 et le 2 novembre 1910 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Monsieur JULIA Eugène et sa famille**, gendarme, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
ARCIZAC JULIA Anna (1906)
Eugene JULIA (1939)
JULIA MARTY Marie (1949)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu. 31 Janvier 2014

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Pêcheur Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Mouvement funéraire qui a effaité
graves effaies
Démolition de stèles
Objets funéraires brisés

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAI



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le statut de nommée établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes-
références des délégataires)
(5) Indiquer le nom des personnes présentes ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou a défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou
successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, s'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.